

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14039**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Recteur au ministère de l'éducation nationale

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1967)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme conduit ou dirige un élevage de chien ou de chat, dont la production est destinée à la vente, directe ou par l'intermédiaire d'animaleries.

Il effectue les tâches liées à un élevage : s'occuper des animaux, les nourrir, les surveiller, les soigner, inculquer l'éducation de base, nettoyer et entretenir les bâtiments.

A cette fonction de production s'ajoute celle de la vente qui va de l'accueil de la clientèle jusqu'au paiement.

Il peut également proposer des prestations de service complémentaires : toilettage, dressage, éducation, pension, vente d'accessoires...

Quand il s'agit de son propre élevage, il doit aussi intervenir dans la gestion de l'information, la communication, le pilotage de l'entreprise, le management du personnel au besoin, la gestion économique et financière, la gestion des fournitures...

#### Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

#### Capacités professionnelles

C5- Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation

C6- Élaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité

C7- Communiquer en situation professionnelle

C8- Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat

C9- Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés

C10- Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise

C11- Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

C12- Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux

C13- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein d'un élevage de chiens et/ou de chats.

Chef d'entreprise/Salarié responsable d'élevage canin-félin

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

**A1408** : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont

épreuve E1, qui permet de valider la capacité C1

épreuve E2, qui permet de valider la capacité C2

épreuve E3, qui permet de valider la capacité C3

épreuve E4, qui permet de valider la capacité C4

épreuve E5, qui permet de valider la capacité C5

épreuve E6, qui permet de valider les capacités C6 et C7

épreuve E7, qui permet de valider les capacités C8, C9, C10, C11, C12 et C13

Au cours du cursus de 3 ans, les élèves peuvent se présenter aux épreuves du BEPA "travaux de l'élevage canin et félin".

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14039 - Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique</li> <li>- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel</li> <li>- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde</li> <li>- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14039 - Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre la langue orale</li> <li>- S'exprimer à l'oral en interaction</li> <li>- S'exprimer à l'oral en continu</li> <li>- Comprendre la langue écrite</li> <li>- S'exprimer par écrit</li> </ul> <p>dans des situations sociales et professionnelles</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14039 - Développer sa motricité</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi</li> <li>- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité</li> <li>- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14039 - Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé</li> <li>- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies</li> <li>- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14039 - Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les fonctions productives dans une perspective d'élevage</li> <li>-Présenter les fonctions sensorielles et les caractéristiques comportementales mobilisées en vue de la socialisation et de l'éducation.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14039 - Elaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité et communiquer en situation	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser le fonctionnement global d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement</li> <li>- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'entreprise du secteur canin et félin</li> <li>- Analyser les modalités et l'impact d'une prise de décision du chef d'entreprise</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 14039 - Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat et réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Utiliser les documents de la comptabilité de l'entreprise du secteur canin et félin</li> <li>-Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise du secteur canin et félin</li> <li>-Raisonnement une décision et un projet</li> <li>-Identifier les dimensions fiscale, juridique et sociale nécessaires à la gestion de l'entreprise du secteur canin et félin</li> <li>-Identifier les principaux aspects des ressources humaines</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 14039 - Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché</li> <li>- Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 14039 - Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire les activités d'élevage</li> <li>- Conduire les activités spécifiques à la pension</li> <li>- Analyser les résultats technico-économiques des activités d'élevage et de pension</li> <li>- Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires</li> <li>- Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la santé et de la sécurité au travail</li> <li>- Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 14039 - Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire le développement comportemental du chiot et du chaton</li> <li>- Réaliser les opérations de manipulation chez le chien et chez le chat</li> <li>- Conduire un processus d'éducation chez le chien</li> <li>- Présenter un chien ou un chat en exposition</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 14039 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.</p> <p>Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement</li> <li>- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation</li> </ul>

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D 811-145

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2011 (JO du 14 janvier 2012) modifiant l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 180 du 5 août 2011) portant création de la spécialité "**conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin**" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

##### Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)

Espace web du centre national de documentation pédagogique : [www.cndp.fr/outils-doc](http://www.cndp.fr/outils-doc)

##### Lieu(x) de certification :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

##### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Conduite et gestion de l'élevage canin et félin